

## La MRC du Granit adopte officiellement son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

**Lac-Mégantic, le 2 juillet 2025** – Adopté par le conseil des maires de la MRC du Granit en février dernier, le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) a officiellement été approuvé en mars 2025 par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, donnant accès à une aide financière de 289 550 \$ sur trois ans pour supporter sa mise en œuvre.

À la suite de l'adoption de la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques en 2017, les MRC ont eu la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un PRMHH à l'échelle de leur territoire. L'objectif de ce plan régional est de se doter d'un outil de planification des actions pour la conservation des milieux humides et hydriques présents dans la MRC du Granit. Au cours des dernières années, les étapes de préparation de la démarche du portrait du territoire, du diagnostic, de priorisation des milieux humides et hydriques, de stratégie de conservation, ainsi que de rédaction du plan d'action du PRMHH ont été réalisées.

Pour la réalisation de son PRMHH, la MRC du Granit a identifié quatre groupes d'intérêt, lesquels ont été consultés à différents moments du processus d'élaboration du plan : le secteur agricole et forestier (UPA, groupement forestier, etc.), le secteur du développement, de la villégiature et du tourisme, le secteur de l'utilisation et de la protection du milieu naturel (ZEC, parcs, organismes de conservation, associations riveraines, etc.), et les acteurs de la gouvernance (Ministère, Municipalités, MRC contiguë, Organismes de bassins versants et Conseil régional de l'environnement de l'Estrie).

Deux sondages ont été produits pour bonifier la démarche d'élaboration des PRMHH. Le premier concernait le secteur de l'utilisation et de la protection du milieu naturel, et le second était destiné au secteur agricole et forestier.

« La démarche menant à l'adoption du PRMHH fut de longue durée et la concertation régionale et locale de tous les acteurs a été déterminante pour celle-ci. L'intérêt et l'engagement des municipalités et des partenaires envers la conservation des milieux humides et hydriques sont essentiels, car ils contribuent à offrir aux générations futures un milieu de vie d'une qualité exceptionnelle. », a affirmé la préfète de la MRC du Granit, Madame Monique Phérvong Lenoir.

Monsieur Rémi Morin, coordonnateur à la gestion des cours d'eau, a ajouté : « Qu'elle coule en cascade dans les vallées, qu'elle s'étende en surface pour former les lacs ou qu'elle soutienne une flore luxuriante donnant naissance aux milieux humides, l'eau est incontestablement une source intarissable de beauté, d'inspiration et de vie. L'exercice de planification du PRMHH a été pour moi et mon équipe l'occasion d'exprimer et de transmettre tout le précieux savoir sur l'eau et de favoriser cette prise de conscience nécessaire à sa protection. »

[Pour prendre connaissance du PRMHH, cliquez ici.](#)

- 30 -